

Sujet :[INTERNET] Consultation ETCHE LOG Mer 41500

Date :Sun, 17 Dec 2023 20:02:18 +0100

De :Guylaine Poulin

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Par ce courriel, je vous informe que j'émet un avis totalement défavorable au projet MER - SCI ETCHE LOG. En effet, ce projet est à la fois une absurdité pour le développement de la ville, et une menace pour la population et pour l'environnement :

- Le site visé est bien trop proche des habitations, du cours de la Tronne, de l'EHPAD Simon Hême, de l'école maternelle des Mérolles, de la voie de chemin de fer (ligne Orléans-Tours très empruntée), de la caserne des pompiers !.. L'impact d'un **incident majeur** serait considérable, et durable. Le 17 janvier 2023, un site (Bolloré Logistics) non classé Seveso a subi un incendie à Rouen. Les analyses n'ont pas conclu à un risque pour les riverains. Mais ce genre d'incident devrait conduire au principe de précaution. Faut-il attendre un incident majeur pour renforcer une réglementation qui à l'heure actuelle ne protège pas la population de ce genre de projet ?

- **La pollution de l'air** due à la circulation des camions et voitures, engendrée par ce projet, s'ajouterait à celle causée par les sites existants (But, Catella, Stockespace, Aosom, Agediss, Lapeyre - Colog, DB Schenker...) ou en projet (Panhard, Concerto, Scannell properties...) dont la plupart sont classés ICPE. Faut-il rappeler que le 24 novembre 2023, l'Etat a de nouveau été condamné par le Conseil d'Etat (la première fois c'était en octobre 2022) pour n'avoir pas suffisamment lutté contre la pollution de l'air ? L'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) a également publié le 23 novembre un rapport indiquant que la pollution de l'air aux particules fines a provoqué la mort de 253 000 personnes dans l'Union Européenne en 2021. Entre l'asthme et les bronchites, le coût des frais médicaux liés à la pollution de l'air s'établirait entre 1 et 2 milliards d'euros par an en France (article de chercheurs de l'Inserm et de l'université Pierre et Marie Curie dans la revue *Environnement, Risques et Santé* en 2015). A ces pathologies bénignes s'ajoutent des maladies plus graves sur lesquelles des suspicions existent : les enfants auraient un risque accru de leucémie s'ils vivent à proximité des axes routiers (article de l'INSERM dans *American Journal of Epidemiology* en 2015).

- **Pollution visuelle** : Il est évident que cette nouvelle plateforme sera visible du centre-ville. Comment expliquer cela aux riverains qui ont dû se conformer aux exigences des Bâtiments de France lorsqu'ils ont effectué des travaux de rénovation sur leur propriété ?

- **Frein à l'attractivité touristique** : La ville de Mer offre un potentiel touristique élevé grâce à sa situation proche de Chambord, de la Petite Beauce et de la Sologne. Ce n'est pas en construisant une plateforme de 14,5 m de haut que nous allons attirer les touristes, ni les professionnels du tourisme.

- Ce projet de plateforme apparaît en total désaccord avec les projets de la ville de Mer ou de la Communauté de Communes CCBVL :

· Mer Magazine : « sécuriser les circulations douces » (édito numéro oct-déc 2023), Dossier « Une ville Verte et Bleue » (numéro juillet-sept. 2023) ;

· CCBVL, projet de Territoire 2030 : Favorisation à la création d'éco-quartiers ; Mise en œuvre du schéma directeur des mobilités alternatives ; L'affirmation du rôle de l'intercommunalité comme porteur (...) d'une stratégie touristique...

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de l'attention que vous aurez bien voulu porter à cette liste non exhaustive d'arguments. Et surtout, au nom de la **protection des populations**, je vous prie d'émettre un avis défavorable à l'installation de cet entrepôt.

Guylaine VITTRANT-POULIN

Directrice de Recherche au CNRS

Habitant à Mer dans le quartier d'Aulnay